

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025-90

Marché de fournitures courantes et services

Acquisition d'une balayeuse d'occasion pour la Ville de Thiers

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2122-8 ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une balayeuse d'occasion afin de renforcer les moyens de propreté urbaine ;

Considérant la proposition de la Commune de Courpière (63120) pour un montant de 30 000, 00 € Tout Taxes Comprises (TTC).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un marché de fournitures courantes et services pour l'acquisition d'une balayeuse d'occasion afin de renforcer les moyens de propreté urbaine est conclu avec la Commune de Courpière (63120) pour un montant de 30 000, 00 euros TTC.

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité ;

Fait à THIERS, le 04 décembre 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER

